

Règlement du concours vidéo-maquettes – 100 ans du CFBR

Article 1 – Objet du concours

À l'occasion de son centenaire, le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) organise un concours de création de maquettes illustrant l'importance des barrages et autres ouvrages hydrauliques (digues, canaux, bassins, ...) pour la société.

Article 2 – Participation

Le concours est ouvert à tous (scolaires, étudiants, créateurs et passionnés, ...), professionnels ou non, en équipe ou en individuel. En cas de participation en équipe, le nombre de personnes par équipe sera limité à 3 maximum.

La participation est gratuite.

Article 3 – Thème

La vidéo de la maquette doit présenter :

- un barrage (voûte, poids, contreforts, etc.), ou un autre ouvrage hydraulique (digue, canal, aménagement hydroélectrique, etc.),
- et illustrer leur rôle dans la société (électricité, irrigation, eau potable, protection contre les inondations, soutien d'étiages, etc.). Ceci peut être matérialisé en ajoutant des éléments dans la maquette ou en le mentionnant dans la vidéo.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants réalisent une maquette avec le ou les matériaux de leur choix. Les maquettes réalisées antérieurement (construites avant le 1^{er} juillet 2026) sont exclues du concours.

Ils doivent ensuite produire une vidéo courte d'environ 1 à 3 minutes maximum présentant :

- La maquette (vue d'ensemble et détails), et éventuellement le processus de sa construction.
- Le rôle de l'ouvrage représenté pour la société.

La vidéo doit être envoyée en utilisant un lien de téléchargement, à l'adresse suivante : secretariat@barrages-cfbr.eu

Le courriel accompagnant l'envoi de la vidéo devra préciser : le nom et prénom des participants ; l'établissement d'enseignement (le cas échéant) ; la localisation géographique (ville).

Article 5 – Caractéristiques techniques des vidéos

- Durée : comprise entre 1 et 3 minutes.
- Format de fichier : MP4 (recommandé). Les formats MOV, AVI ou MPEG sont également acceptés.
- Résolution : une résolution Full HD (1080p) est recommandée. Les vidéos devront présenter une résolution minimale de HD (720p), quelle que soit leur orientation.
- Taille du fichier : 500 Mo maximum.
- Langue : les commentaires ou textes intégrés à la vidéo doivent être en français.

Les organisateurs se réservent le droit de demander au participant le renvoi de la vidéo si le fichier transmis est corrompu, incomplet ou ne permet pas son visionnage dans des conditions satisfaisantes.

Article 6 – Promotion sur réseaux sociaux

Clause Instagram : En participant, le candidat autorise le CFBR à publier sa vidéo sur le compte Instagram officiel de l'association pour promouvoir le concours et le centenaire. Le CFBR s'engage à citer systématiquement le nom de l'auteur de la vidéo sur chaque publication.

Article 7 – Calendrier du concours

Lancement du concours : été 2026.

Clôture des soumissions : 31 décembre 2026 à 23h59

Annonce des lauréats : 28 janvier 2027, date de l'AG du CFBR.

Article 8 – Sélection et critères d'évaluation

Le jury appréciera les vidéos selon 4 critères :

- Créativité et originalité de la maquette (30 %)
- Originalité et qualité de la présentation vidéo (30 %)
- Qualité de la réalisation et de la mise en valeur de la maquette (20 %)
- Capacité de la maquette et de la vidéo à illustrer le rôle et l'importance de l'ouvrage hydraulique pour la société (20 %)

Article 9 – Valorisation des projets

Le jury sélectionnera les meilleures maquettes en vue de pouvoir les exposer lors d'un ou plusieurs événements liés au centenaire du CFBR.

Une sélection de vidéos sera diffusée sur les réseaux sociaux et site internet du CFBR.

Article 10 – Prix

Prix n°1 :

- Le trophée du Centenaire : Une œuvre réalisée par un maître ébéniste.
- Visite privée d'un ouvrage hydraulique en France, avec accès à des zones d'intérêt et autorisation exceptionnelle de prises de vues
- Un montant forfaitaire de 600 € pour l'équipe, visant à soutenir les dépenses de participation (matériel, déplacement pour la visite...)
- Une invitation pour 1 représentant au symposium CFBR du 28 janvier 2027
- Livre « Barrage, le savoir-faire français »

Prix n°2 :

- Un montant forfaitaire de 250 € pour l'équipe, visant à soutenir les dépenses de participation (matériel...)
- Une invitation pour 1 représentant au symposium CFBR du 28 janvier 2027
- Livre « Barrage, le savoir-faire français »

Prix n°3 :

- Une invitation pour 1 représentant au symposium CFBR du 28 janvier 2027
- Livre « Barrage, le savoir-faire français »

Pour les meilleures créations :

- Diffusion sur les réseaux du CFBR
- Mise en avant lors d'un événement du CFBR
- Reconnaissance officielle des lauréats

Article 11 – Droits de Propriété et Droit à l'Image

Les participants garantissent être auteurs de leurs vidéos et maquettes.

Les participants garantissent l'exclusivité de leurs droits et l'obtention des autorisations de droit à l'image des personnes identifiables (Annexe B). Les participants cèdent au CFBR et à sa marque de communication « Les Architectes de l'Eau » une licence non exclusive, gratuite, pour la reproduction et la diffusion de leur vidéo à des fins de promotion des activités du CFBR et du patrimoine hydraulique, sur tous supports, pour la durée légale des droits d'auteur.

Article 12 – Données Personnelles

Conformément au RGPD, les données collectées sont uniquement destinées à la gestion du concours. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression via : dpo@barrages-cfbr.eu.

Article 13 – Acceptation

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Nom et Prénom : Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

(Les formulaires de cession de droits et de renonciation au droit à l'image sont disponibles en annexe)

Annexe A : Formulaire de Cession de Droits d'Auteur

Ce document unique, valable pour la vidéo soumise, est à remplir et signer par chaque participant

Titre : Cession de Droits d'Auteur à Titre Gratuit et Non Exclusif

Entre les soussignés :

Le Cédant :

Nom et Prénom de l'auteur de la Vidéo (ou le représentant de l'équipe auteure) :

Adresse postale : _____

Adresse e-mail : _____

Ci-après dénommé « l'Auteur »,

Et le Cessionnaire :

Le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)

Adresse : _____

Ci-après dénommé « le CFBR »,

Article 1 : Objet de la cession

Le présent contrat a pour objet la cession des droits d'exploitation de la vidéo suivante, dans le cadre du Concours Vidéo-maquette 2026 organisé par le CFBR :

- *Nom du fichier :* _____

Titre : _____

Article 2 : Droits cédés

L'Auteur cède au CFBR, pour les vidéos présélectionnées et/ou primées, les droits patrimoniaux suivants :

1. **Le droit de reproduction** : le droit de fixer, dupliquer et copier l'œuvre par tous procédés techniques sur tous supports (papier, numérique, etc.).
2. **Le droit de représentation** : le droit de communiquer l'œuvre au public par tous moyens (exposition, projection, diffusion sur sites web, réseaux sociaux, etc.).
3. **Le droit d'adaptation** : le droit d'adapter l'œuvre pour des besoins techniques (recadrage, modification de la colorimétrie pour l'impression) dans le respect de l'intégrité de l'œuvre.

Article 3 : Étendue de la cession

Cette cession est consentie :

- À titre **non exclusif**, l'Auteur restant libre d'utiliser sa vidéo par ailleurs.
- À titre **gratuit**, sans aucune contrepartie financière.
- Pour le **monde entier**.
- Pour la **durée légale de protection** des droits d'auteur.
- Pour une exploitation sur tous les supports de communication du CFBR, actuels ou futurs, dans un but non commercial de promotion de ses activités.

Article 4 : Garanties

L'Auteur garantit au CFBR qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur sur la vidéo et qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à sa diffusion (notamment le droit à l'image des personnes représentées). Conformément à l'article 8 du règlement, le crédit vidéo (Nom de l'Auteur) sera systématiquement mentionné par le CFBR lors de chaque utilisation.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature de l'Auteur, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Annexe B : Autorisation de Droit à l'Image

Ce document est à remplir et signer uniquement si une ou plusieurs personnes sont clairement identifiables sur la vidéo.

Titre : Autorisation d'Utilisation de l'Image d'une Personne

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du modèle : _____

Adresse postale : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Autorise par la présente, à titre gracieux, M./Mme _____ (nom de l'auteur de la vidéo, ou le représentant de l'équipe auteure) ainsi que le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) à utiliser, reproduire et diffuser mon image, représentée sur la vidéo intitulée « _____ », réalisée dans le cadre du Concours Vidéo-Maquette CFBR 2026.

Cette autorisation est valable :

- Pour une utilisation à des fins non commerciales de communication, d'information et de promotion liées au concours et aux activités du CFBR.*
- Sur tous les supports de communication du CFBR (publications, expositions, sites web, réseaux sociaux, etc.).*
- Pour la durée légale de protection des droits d'auteur de la photographie, telle que définie dans l'Annexe A..*
- Pour le monde entier.*

Je reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et ne pas pouvoir prétendre à une quelconque rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent contrat. Je garantis que l'utilisation de mon image dans le cadre défini ci-dessus ne porte pas atteinte à ma vie privée ou à ma dignité.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature du modèle, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

À REMPLIR SI LE MODÈLE EST MINEUR

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du représentant légal : _____

Agissant en qualité de (père, mère, tuteur légal) : _____

De l'enfant mineur : _____ (Nom et Prénom)

Déclare autoriser l'utilisation de l'image de mon enfant dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé » :